



LES CARRELETS CHARENTAIS
(A.D.D.P.M.L.T.)
Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de
Tradition



Chers (es) Adhérents (es),

Quelques mots d'introduction

Voici votre 17^{ème} « ECHO DES ESTUAIRES », vous y trouverez :

- I - Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2005.
- II - Quelques réflexions complémentaires concernant certains des sujets abordés au cours de ce Conseil d'Administration.
- III - Enfin ! comme promis de puis longtemps, une « Electrification » clé en main des cabanes.
- IV - Le Compte rendu final de l'aide de l'Etat pour la reconstruction des carrelets, rédigé par Monsieur **J.M MOQUET**, Directeur régional du tourisme
- V - Quelques nouvelles brèves
- VI - Et en dernière page, la carte du périmètre interdit pour la pêche à pied entre l'île d'Oléron et le Continent

Jean-Louis MARTIN

I - COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} OCTOBRE 2005

Conformément à la convocation du 20 octobre, le CA des carrelets charentais s'est tenu à **BOURCEFRANC** dans la cabane de Monsieur **BLIN** le samedi 1^{er} Octobre 2005 à 10h 00.

Membres présents : **Mmes VINSONNEAU, KOENIG, M. MARTIN, M. BELLOUARD, M. JOYAU, M. DELATTRE, M. LAROCHE, M. DRUGY, M. DRUGY, M. HUBERT, M. PONTEZIERE, M. BLIN, M. GUILBAULT, M. DESFORGES.**

Membres excusés : **M. SOUHARD, M. JEAN, M. INQUEL, M. MARTY, M. GRIFFON, M. TARDDT, Mme GAGNEUX**

1) Après un mot d'accueil le Président donne lecture du bilan financier des aides à la reconstruction soit globalement :

- ◎ 203 143 € par le Département
- ◎ 187 804 € par l'Etat

Quelques dossiers sont en cours de traitement mais la date butoir est tombée : fin Juin

Les constructions nouvelles ne seront donc plus aidées par l'Etat. Le Conseil Général, par contre, poursuit sa participation

2) **Le point sur la participation de nos installations au journées du Patrimoine du 17 et 18 Septembre** est fait zone par zone. C'est un succès indéniable et sans précédent, plusieurs centaines de visiteurs se sont bousculés pour :

- Emprunter nos passerelles

- Tourner la manivelle
- Poser des dizaines de questions sur l'origine de la propriété
- Le statut administratif de l'occupation
- Le coût de la redevance et de l'assurance
- Des effets de la tempête de 1999 ; des contraintes liées à la reconstruction, des aides apportées par les services du département et de l'Etat
- Sur la nature et la taille des espèces pêchées
- Sur la fréquence d'utilisation en fonction du temps et de la marée
- Eventuellement sur les possibilité d'acquérir ou de reconstruire une installation.

Dans ce besoin d'information il y a matière à penser pour rédiger un fascicule sur les carrelets charentais. Un article doit paraître dans Sud-Ouest sous peu.

Le Président remercie toutes les personnes qui se sont impliquées ces deux journées et souhaite que l'année prochaine nous puissions répondre encore mieux à cette attente.

3) Le point sur les adhésions :

Le trésorier constate une érosion des adhésions ce phénomène est désagréable pour la pérennité de notre Association mais s'explique par l'oublie de certains de renouveler leur participation et pour d'autres d'ignorer notre existence même après avoir bénéficié de l'aide pour les démarches administratives, la recherche des matériaux et l'obtention des aides.

Un projet de nouvelle carte d'adhérent est à l'étude : plus personnalisée, plastifiée avec au verso la possibilité de valider annuellement la cotisation.

Différents projets et devis seront soumis au prochain CA.

4) Site Internet :

Le site Internet doit être alimenté pour fournir aux correspondants des informations et un suivi dans la mise à jour. Cela nécessite un travail régulier Madame BELLOUARD se propose d'essayer d'aider à cette mise à jour.

5) Location des carrelets :

Certains adhérents ont souhaité que l'Association centralise et donne des informations pour la location des carrelets, Cela ne peut se faire, nos installations ont un statut privé, chaque propriétaire use de son installation comme il l'entend.

6) Du nouveau sur les assurances :

Certaines assurances (MAAF, AZUR...) acceptent d'assurer nos installations pour un prix nettement inférieur à l'assurance actuelle avec contrepartie que le demandeur fasse un transfert de tous ses contrats. Il appartient à chaque adhérent de discuter avec son assureur habituel pour déterminer les modalités d'un nouveau contrat, en gardant bien en tête que l'attribution de l'ADT précise que l'assurance est obligatoire.

7) Le Secrétaire informe le CA qu'il a participé au nom de l'Association à la rédaction d'un article pour présenter les carrelets dans un agenda « **L'APPEL DU LARGE** » conçu pour être utilisé par les gens QUI AIME LA MER. Cet agenda 2005 / 2006 couvre la période de Septembre à Décembre et comporte des informations qui nous intéressent (horaire des marées, zone de pêche, code de balisage, carte du littoral, consignes de pêche à pieds, taille des prises et quelques recettes de cuisine.

Il est disponible au prix de **15 €**, frais d'expédition compris. Pour le commander il faut expédier votre chèque libellé au nom des « carrelets charentais » à

Monsieur PATRICK BELLOUARD
16 PLACE DE LA Résistance
SERIGNY
17230 ANDULLY

qui se charge de l'expédition.

II - QUELQUES REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS DES SUJETS ABORDES AU COURS DE CE CA

Les journées du patrimoine :

Ce fut une véritable réussite, que ce soit à **MARCILLY, FOURAS, ANGOULIN, PORT DES BARQUES** ou **St PALAIS**, les files d'attente ont été partout aussi longues.

C'est une indéniable et excellente réponse à notre argumentation développée après la tempête pour aider la reconstruction : nos carrelets font vraiment partie du Patrimoine et appropriés comme tels par tous.

Les adhésions :

C'est vrai que nous avons du mal à comprendre la désaffectation de certains, une fois les aides obtenues. Il ne faut pas oublier que c'est grâce à l'Association, à sa crédibilité et à la force qu'elle représente, qu'elles furent obtenues. Si vous en connaissez qui sont dans ce cas, touchez leur en deux mots. Nul sait ce que demain « nous réserve » !

Le Site Internet :

Il n'est toujours pas mis en ligne, quelques articles manquant encore à l'appel mais un problème important est résolu : « une bonne âme » **Madame BELLOUARD** s'est proposée pour assurer la mise à jour, ce qui n'est pas une mince affaire. Grand merci pour ce volontariat.

Les Assurances :

Comme indiqué sur notre A.O.T, l'Etat a rendu obligatoire la souscription d'une assurance. Il n'y a pour l'instant aucun justificatif à fournir mais en vertu du principe de précaution, cela ne saurait tarder. Il faut donc vous y préparer.

Deux solutions existent :

1- Souscrire à l'assurance **TRANSMER** qui a été démarchée par notre Association. C'est la seule qui ait répondu à notre enquête. Son coût est élevé sans être excessif mais ses garanties sont très intéressantes pour notre cas de figure.....; pas ordinaire.

2- Contacter votre propre assurance (qui assure vos biens ou voitures). Certaines veulent bien désormais inclure dans leur contrat, l'assurance des carrelets et ce, à des prix particulièrement intéressants. La reconstruction ayant été faite sur des normes plus sérieuses que ce qui existait auparavant, a, semble-t-il, changé la donne. **La Société AZUR** a fait des propositions officielles en ce sens. Quelques exemples d'implications de la **MAAF** et de la **MACIF** nous ont également été donnés.

III - ELECTRIFICATION DES CABANES

L'un des nôtres, **Monsieur PHILIPPE AVRIL**, artisan menuisier à **St PALAIS**, propriétaire et constructeur de carrelets, à imaginé et mis au point un système permettant l'électrification de nos cabanes et par voie de conséquence toutes les applications directes - lumière, pompe, frigo, relevage du carrelet etc-. Cette dernière possibilité va certainement en intéresser un grand nombre. Voici sa proposition :

Description du matériel

Moteur neuf LERDY-SOMMER 800 watts, 2660 T/mn 24 volts, frein moteur, vitesse de sortie 43 TR/mn. Compris réducteur neuf, arbre creux 30 mm plus tambour inox et arbre inox plus palier.

Prix de l'ensemble : 2361.50 € par unité.

On peut espérer un prix moindre (-10%) par quantité de 10.

Système solaire : panneaux solaires 24 volts, régulateur solaire STECA, 2 batteries Prestolite 120AH/20H, système de commande du moteur, y compris télécommande, fusible de protection, le tout monté dans un boîtier étanche.

Prix : 2440 € ttc (-10% pour 10 unités)

Au total, il faut donc compter sur un coût de 4 800 € TTC soit un peu plus de 30 000 Frs

A cela, si vous le désirez, peut s'ajouter la lumière et les différentes utilisations que l'on peut faire d'un courant continu 24 volts.

Cette installation est en place et fonctionne déjà d'une manière très satisfaisante. Pour de plus amples renseignements d'adresser à :

Monsieur Philippe AVRIL Tél : 05.46.39.86.47 ou Mail : phil-avril@wanadoo.fr

IV – L'AIDE DE L'ETAT POUR RECONSTRUCTION

Monsieur MOQUET, directeur régional du tourisme, chargé de la gestion de l'aide de l'Etat, nous a fait parvenir le bilan final de cette opération. Elle est reproduite in extenso ci-dessous

Contrat de plan Etat – Région 2000/2006

BILAN DES CARRELETS RECONSTRUITS APRES LA TEMPÊTE DE 1999

Figures emblématiques du littoral atlantique et de l'estuaire de la Gironde, les carrelets ont été particulièrement affectés par la tempête de décembre 1999.

Près de 90 % des 600 carrelets, recensés en 1996, furent détruits.

Bien qu'il s'agisse d'ouvrages privés destinés à une occupation de loisir, l'Etat, à la suite des collectivités territoriales, s'est engagé à participer financièrement à la reconstruction des carrelets en contrepartie du respect d'un certain nombre de prescriptions architecturales.

Rappel des modalités et des engagements respectifs

- deux associations ont été chargées d'informer les pêcheurs, de recueillir et d'instruire les dossiers :
- « l'Association départementale pour la défense de la pêche maritime de loisir et de tradition » (ADDPMLT) présidée par M. Jean-Louis MARTIN, maire de Port des Barques.
- « L'Association des pêcheurs du Nord Blayais et de La Haute Saintonge, présidée par Monsieur CARRERE

Le Conseil Régional décidait le 28 avril, puis le 17 juillet 2000 de verser 106 700 € (700 000F) au département par voie de fonds de concours. « Son aide représente 10 % du montant des travaux et est plafonnée à 762 € (50000F) par carrelet ». L'intervention régionale, limitée à 2 ans, était appelée à s'achever en décembre 2001.

Le Conseil Général votait le 7 juin, puis le 19 octobre 2000 une somme équivalente à la Région, se cumulant à cette dernière, selon les mêmes modalités. Par ailleurs, il mettait Mademoiselle FAVRE, un emploi jeune à la disposition de l'association ADPPMLT.

L'Etat, à la demande des élus et en particulier du député QUENTIN, s'est associé à l'effort de reconstruction à l'occasion d'une visite ministérielle, le 27 juin 2000. Une convention tripartite précise les modalités de son intervention : « une aide au taux de 20% du coût des travaux supérieurs à 2 200 € (15 000F) et plafonnés à 7 625€ (50 000F) ».

Cette mesure, sans enveloppe préaffectée et intégrée dans l'avenant au contrat de plan, était applicable jusqu'au 31-12-2003.

Bien que la date limite de la convention tripartite carrelet fût dépassée, il a été proposé à la fois :

- d'instruire les derniers dossiers en cours jusqu'à la prochaine commission (8 juin 2005), date limite de recevabilité des carrelets privés.
- De prolonger l'aide du contrat de plan au bénéfice exclusif des carrelets pédagogiques ouverts aux visiteurs et accessibles aux handicapés.

En contrepartie de l'aide publique, chaque bénéficiaire s'engageait à respecter les critères de sécurité et de qualité précisés dans la « charte architecturale et paysagère des carrelets charentais ».

Bilan des actions de l'Etat (cf. carte et liste en annexe)

A ce jour, au titre de l'avenant au contrat de plan, l'Etat s'est engagé sur **90 dossiers** représentant une aide totale de **187 304 €** (1,2 MF).

70 % des demandes sont localisées entre La Rochelle et Port des Barques.

Gestion des crédits au 1^{er} Août 2005 :

- 43 reconstructions sont terminées et payées
- 09 reconstructions sont terminées et seront payées à la prochaine délégation de crédits
- 05 reconstructions ont fait l'objet d'un premier acompte (« acompte payé »)
- 19 reconstructions n'ont transmis aucun justificatif (« attentes factures »)
- 01 projet a été abandonné
- 13 dossiers (commission du 8 juin 2005) sont en cours d'engagement

Révision du contrat de plan

La révision du volet tourisme de plan fut débattue lors de la commission mixte du 28 octobre 2004. Il convenait désormais de tenir compte des effets maintenant estompés de la tempête, des priorités touristiques de l'Etat définies lors des comités interministériels de 2003 à 2004, de la volonté de la Région de privilégier les pôles ruraux et enfin des enveloppes financières disponibles jusqu'à la fin du contrat de plan. Associée à l'effort du département de la région, l'Etat a contribué ainsi significativement non seulement à la construction d'une nouvelle génération de carrelets sûrs et de qualité, mais surtout à impulser le renouveau de cet équipement identitaire de l'image touristique du littoral.

**Le Délégué Régional au Tourisme
Jean-Marie MOQUET**